

Compte rendu de la 4<sup>ème</sup> Conférence de Territoire  
de Seine-et-Marne  
du mardi 22 novembre 2011

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Introduction : rappel du calendrier prévu sur les schémas
- 2 - Concertation sur la permanence de soins en établissement de santé
- 3 - Concertation sur le volet ambulatoire du schéma régional de l'organisation des soins
- 4 - Concertation sur le volet biologie médicale
- 5 - Présentation des Contrats Locaux de Santé

Le quorum étant atteint, (30 personnes sont présentes) la Présidente, Mme Autreux, ouvre la séance et remercie les participants pour leur mobilisation, les représentants de l'ARS et les membres de la DT et les membres du bureau.

Elle informe les participants que deux nouveaux membres font partie de la Conférence de Territoire. Il s'agit de Mme De Longueville qui remplace Mme Demartigny et de Mme Ladoucette remplaçante de M. Le Ludec

**1 - INTRODUCTION : RAPPEL DU CALENDRIER PREVU SUR LES SCHEMAS**

M. HUGUET informe la salle que le PSRS a été publié par arrêté du 11 octobre 2011, qu'il a été remis à l'accueil et est accessible sur le site de l'ARS.

Il rappelle également que le PSRS après un diagnostic régional donne les grandes orientations à prendre et fixe les principes pour les années à venir. Ce plan sera complété par des Schémas Régionaux d'Organisation de la Santé.

Aujourd'hui la concertation porte sur le SROS Ambulatoire, **le volet biologie du SROS** et le dispositif de Permanence des Soins dans les Etablissements de Santé (PDSES). Ils feront l'objet d'une expérimentation en 2012, ainsi que les autres schémas, sauf le volet « Etablissements de Santé » qui, étant opposable, ne peut être expérimenté.

Le Conseil Général, de part sa compétence dans l'élaboration de certains schémas départementaux (enfance, famille...), a été concerté sur ce PSRS et a formulé un avis dont certaines contributions ont été reprises en grande partie.

Trois Conférences de Territoire seront consacrées aux schémas régionaux. M. HUGUET en rappelle le calendrier.

- 15 décembre à Provins :
  - schéma régional d'organisation médico-social,
  - avis sur des Contrats Locaux de Santé (si nécessaire)
  
- 2 février (sous réserve) :
  - schéma sur la Permanence des soins Ambulatoires ou schéma régional de prévention
  - volet bucco-dentaire du SROS,
  - volet santé des détenus du SROS
  - avis sur des Contrats Locaux de Santé (si nécessaire)
  
- 6 mars (sous réserve) :
  - schéma régional de prévention ou permanence des soins ambulatoire,
  - avis sur des Contrats Locaux de Santé (si nécessaire)
  - santé mentale

L'organisation des discussions durant ces conférences sera la suivante :

La présentation des documents à l'ordre du jour est assurée par un représentant de l'ARS.

Les réflexions du bureau sont présentées par un membre du bureau sous la forme d'avis ou de contribution selon le cas. (Les textes prévoient de saisir la conférence de territoire pour avis dans des cas limités, pour les autres cas il s'agit d'une concertation informelle menée par l'agence).

Mme AUTREUX indique que lors d'une réunion au siège de l'ARS avec les présidents des conférences de territoires il a été évoqué la mise en place d'un lien afin que les différents documents relatifs aux conférences puissent être déposés pour consultation par chacun et éviter les transmissions tardives, ceci afin de mieux respecter la démocratie sanitaire.

#### **Approbation du compte-rendu de la dernière conférence de territoire :**

M. HUGUET demande à la salle si le compte-rendu transmis soulève des questions ou des commentaires. Aucune question et aucun commentaire n'étant faits, la Présidente confirme l'approbation du compte-rendu.

#### **2 - CONCERTATION SUR LA PERMANENCE DE SOINS EN ETABLISSEMENT DE SANTE (PDSES)**

Mme PERREAU-SAUSSINE du siège de l'ARS et Mme SONNET de la DT exposent les éléments suivants :

- définition de la PDSES
- enjeux
- méthodologie de la démarche PDSES et calendriers
- présentation du cahier des charges
- dispositif d'évaluation

- procédure de sélection
- démocratie sanitaire
- la PDSES en Seine-et-Marne

La Présidente remercie les intervenantes et indique que les documents présentés ont fait l'objet d'observations du bureau qui vont être présentées.

Elle passe la parole au Dr De ROCHAMBEAU qui présente au nom du bureau les observations faites sur ce dispositif qui concerne la nuit profonde (de 0 h à 8 h 30)

Le souhait du bureau est qu'il y ait 3 établissements de garde la nuit et non deux comme cela est évoqué par l'ARS, compte-tenu de l'étendue du département, même si le manque de ressources humaines fait défaut, d'où l'appel au secteur privé.

Il faudrait d'ailleurs, pour le secteur privé, inclure un temps de récupération rémunérée comme cela se fait dans le public.

Le bureau attire l'attention également sur l'environnement nécessaire lors d'une opération (endoscopie, imagerie, biologie, radiologie...) or les personnels concernés par ces spécialités ne perçoivent pas de compensation ; est évoquée la question du temps d'accès pour les habitants du sud, du centre et le l'est du département.

Mme AUTREUX demande à la salle s'il y a des questions.

Mme RICHARD, Conseillère Régionale, souhaite faire un point sur les délais de consultation. A la lecture du calendrier présenté, les dossiers semblent déjà bouclés, elle ne voit donc pas bien quel intérêt peuvent présenter les avis donnés, même s'ils sont très intéressants. Elle remarque néanmoins qu'il reste une fenêtre de tir compte-tenu du caractère expérimental.

La problématique de l'aménagement du territoire étant d'actualité de part la révision du schéma directeur régional Ile-de-France, il serait souhaitable d'y inclure les infrastructures de santé.

A ce titre la Seine-et-Marne occupe une position particulière par l'étendue de son territoire et la création d'un troisième pôle de garde est nécessaire.

Mme AUTREUX indique que la proposition de Mme RICHARD sera actée.

M. HUGUET répond sur le calendrier en reconnaissant que l'ARS a bien conscience des délais et contraintes mais d'une part, souligne que, sur ce sujet qui fait l'objet de débats en externe depuis un an, l'agence a volontairement souhaité faire une concertation avec la conférence de territoire, et d'autre part qu'il s'agit bien d'une expérimentation qui sera évaluée en 2012 pour en tirer les conséquences.

Le débat de la conférence de territoire sur la question des candidatures et sur le nombre de candidats pour les gardes paraît tout à fait légitime dans le cadre de cette concertation.

Sur la question des transports en Seine-et-Marne, ce point lui paraît bien sûr devoir être mis en avant de part l'étendue du territoire. Des réflexions sont en cours sur ce sujet au niveau régional et devront faire aussi l'objet d'échanges avec les représentants des acteurs locaux.

Mme PERREAU-SAUSSINE indique qu'une réunion avec les transporteurs privés est prévue le 2 décembre prochain et que le problème de la Seine-et-Marne sera traité prioritairement.

M. LECHOPIER (représentant des usagers)

Dans la présentation, on fait état de 1858 interventions chirurgicales sur 11 établissements l'an passé en nuit profonde. M. LECHOPIER trouverait intéressant de se projeter dans l'avenir, en se demandant, puisqu'il n'y a que deux pôles de garde, comment font ces patients pour aller de l'endroit où ils sont, non plus vers un des 11 établissements actuels, mais vers un des deux pôles de garde. Peut-être cela réveillerait-il des candidatures.

M. ROUCOUX (Maire Adjoint de la Ferté-Sous-Jouarre, suppléant de Mme BELDENT) intervient par rapport au chiffrage et souhaite connaître le nombre de décès enregistrés au cours d'une nuit.

Mme LADoucETTE : Directrice du GHEF

Le Nord du département aurait pu avoir 2 établissements de garde, mais le GHEF est conscient de ses limites au niveau des moyens humains (déficit en chirurgien, anesthésiste...).

Elle attire l'attention des pouvoirs publics sur ce déficit et sur le fait qu'il faut attirer des jeunes médecins dans les centres hospitaliers.

Au terme de ces échanges Mme AUTREUX indique que le bureau formalisera la contribution de la conférence sur la base du projet présenté par le bureau, amélioré du contenu des débats en Conférence.

### **3 – CONCERTATION SUR LE VOLET AMBULATOIRE DU SCHEMA REGIONAL DE L'ORGANISATION DES SOINS**

Mme AUTREUX fait remarquer que ce dossier est particulièrement sensible pour le département.

Le Dr de la SEGLIERE du siège et M. DOMINGO de la DT 77 présentent le volet ambulatoire sur les aspects suivants :

- le premier recours, une priorité au sein du volet ambulatoire
- modalités d'élaboration du volet ambulatoire
- axes stratégiques et objectifs opérationnels du volet ambulatoire
- priorités d'actions et de calendrier
- les zones déficitaires et fragiles
- diagnostic ambulatoire territorial
- actions envisagées sur le territoire
- calendrier et modalités de concertation

Mme AUTREUX remercie les intervenants et passe la parole à M. Le CHENADEC, vice président et membre de la conférence de territoire, qui présente les propositions du bureau.

Le bureau propose de :

- ✓ renforcer la prise en compte des difficultés spécifiques des zones déficitaires
- ✓ dans les zones déficitaires, appuyer les créations de structures d'exercice collectif sous réserve d'une part minimale (à définir) d'actes à tarif opposable
- ✓ inclure la question des refus illicites de soins dans les études prévues sur les zones d'accessibilité financière limitée
- ✓ ajouter à la partie Orientations d'un paragraphe de commentaires et d'une action spécifique pour l'accueil de stagiaires dans ces zones
- ✓ ajout d'un paragraphe apportant une souplesse dans la lecture du zonage pour prendre en compte les territoires des organismes porteurs de projet et notamment les intercommunalités
- ✓ ajout d'une action préconisant le soutien aux initiatives de déploiement des capacités de formation en grande couronne
- ✓ coordonner le Contrat d'Engagement de Service Public avec les dispositifs des collectivités locales pour en améliorer l'efficacité
- ✓ favoriser l'exercice en cabinet secondaire, ajouter un commentaire et une action visant à promouvoir ce mode d'exercice et à lever les obstacles réglementaires
- ✓ renforcer le maillage en réseaux de santé, mettre en cohérence les orientations affichées et les moyens, soutenir les petites structures de coordination locales
- ✓ renforcer l'offre de soins en santé mentale : intégrer les psychiatres libéraux dans la partie Etat des lieux. Affirmer dans le volet ambulatoire que le développement des capacités de soins en santé mentale conditionne la réalisation des objectifs affichés, en perspective de l'élaboration du volet Etablissements de soins
- ✓ faire de la Seine-et-Marne un territoire pilote pour la mise en œuvre du SROS, avec notamment l'affectation de moyens spécifiques pour l'ingénierie de projet
- ✓ étudier la pertinence d'expérimenter un Contrat Local de Santé à échelle départementale.

Mme AUTREUX fait remarquer que dans le cadre de son Plan Démographie Médicale, le Conseil Général a mené plusieurs actions dont l'attribution de bourses à des étudiants en médecine afin qu'ils viennent s'installer en Seine-et-Marne (18 bourses ont été attribuées à ce jour).

Elle indique que le Conseil Général a présenté des amendements au PSRS notamment dans ce cadre ainsi que sur le sujet de la santé mentale.

Puis elle passe la parole à la salle.

Mme LONGUEVILLE (Centre de santé de St Fargeau-Ponthierry), propose que le centre de santé soit désigné comme plateforme d'expérimentation (éducation à la santé, dossier unique du patient, réseau, lieu de stages étudiants...)

M. BOROTA (Mutualité Française), souhaite que sur le document présenté (page 2), concernant l'accessibilité financière aux soins, on change le terme « minimal » par « optimal ».

M. CHOISNARD (Directeur du réseau OMEGA) suggère que **le Département** puisse centraliser un système de communication pour faire connaître l'existant en matière d'associations.

Mme AUTREUX indique que c'est le rôle de l'ARS.

M. HUGUET indique que parmi les orientations du PSRS, il y a l'ambition de définir des parcours de santé du patient, et en terme de communication, d'offrir un outil qui les informe de l'existant, des lieux, des professionnels...

Mme OUVRARD (CODERPA 77)

Elle soutient la proposition du centre de santé de St Fargeau et souligne que le CODERPA a mené une étude sur le centre de St Fargeau afin de voir ce qu'il pouvait offrir aux personnes âgées en matière de prévention notamment, qui avait été présenté avec intérêt à de nombreux élus.

M. ROUCOUX propose d'affirmer l'intercommunalité afin d'éviter un marchandage à l'installation et préconise de développer la télémédecine par le biais de réseaux et de plateformes afin d'éviter les déplacements lorsque cela est possible.

Mme ABECASSIS (Coordination gérontologique du sud 77) insiste sur l'articulation « sanitaire-médico-social » pour faire tomber les barrières et demande pour cela le soutien de l'ARS.

Mme AUTREUX a pris note des propositions de la salle. Elle indique que le bureau est chargé de finaliser la rédaction de la contribution de la conférence sur la base du texte du bureau amélioré des propositions émanant du débat.

#### **4 - CONCERTATION SUR LE VOLET BIOLOGIE MEDICALE**

Présentation par le Dr CAUTERMANN du siège ARS et par M. MONTENAT de la DT 77. L'objectif de cette présentation est de :

- présenter quelques uns des constats faits à l'occasion du SROS biologie
- présenter quelques éléments de l'état des lieux de la Seine-et-Marne
- expliciter les enjeux identifiés par le comité régional du SROS biologie et les objectifs proposés pour la période à venir
- recueillir les observations et propositions des membres de la conférence de territoire

Mme AUTREUX passe la parole au Dr BOKOBZA qui présente les propositions du bureau.

Le bureau fait 4 propositions :

1/ propose d'accorder des délais supplémentaires pour les accréditations

2/ transport logistique : favoriser la montée en compétence des transporteurs et leur mise en concurrence

3/ associer les biologistes aux travaux d'organisation de la PDSA pour la communication des résultats aux patients

4/ création d'un centre de procréation médicale assistée en Seine et Marne comme il en existe à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne.

Mme AUTREUX donne la parole à la salle.

Dr WEBER biologiste (invité) souligne que des petits laboratoires n'ont pas pris le train de l'accréditation aussi rapidement que les plus importants et se situent dans des zones déficitaires. Il y a la nécessité de se regrouper mais ce regroupement conduit au ralentissement de l'accréditation du laboratoire multi-sites auquel ils seront rattachés.

Dr COSTA (biologiste) confirme que la profession est en pleine évolution. L'ordonnance de 2010 permet l'ancrage médical de la profession et évite ainsi les dérives vers de la biologie industrielle et non médicalisée (comme en Allemagne). La baisse des tarifs de la nomenclature des actes et l'obligation d'accréditation imposent la restructuration des laboratoires.

La conjonction de ces 2 démarches fait qu'un certain nombre de laboratoires vont être en difficulté.

Il estime que le secteur public a besoin de s'adapter juridiquement (évolution vers des groupements de coopération sanitaire de moyens) et demande l'accompagnement de l'ARS pour faire évoluer ces structures.

M. LECHOPIER remarque que, dans les différents sujets exposés aujourd'hui, la dimension logistique et transport est une constante qui lui paraît omise dans les volets exposés, et qu'il reste peu de délais pour agir en ce sens pour la mise en œuvre des schémas.

A titre d'exemple pour la biologie, en cas d'absence de cet aspect logistique, il serait dommage que ce soit les infirmières qui assurent le transport des échantillons.

Mme AUTREUX acte ces observations. Elle indique que le bureau est chargé de finaliser la rédaction de la contribution de la conférence sur la base du texte du bureau amélioré des propositions émanant du débat. Elle passe la parole à M. HUGUET qui présente les Contrats Locaux de Santé (CLS).

Il fait état de la définition des CLS, du cadrage global et des communes présentées.

A une question sur la réalisation de démarches de présentation des CLS après des autorités locales, M. HUGUET indique qu'une présentation a été faite en Préfecture auprès des communes impliquées dans une démarche de politique de la ville, que l'agence s'est appuyée sur certains indicateurs et au vu de certaines initiatives de communes notamment les villes ayant une démarche de projet de maison de santé mais il n'y a pas eu de présentation à l'ensemble des 514 communes seine-et-marnaises.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme AUTREUX remercie les participants, les intervenants et les membres du bureau pour la présentation des propositions.

La prochaine conférence aura lieu le 15 décembre à 14 h au centre hospitalier de Provins (précision apportée après la conférence).